



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 36210

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les revendications de la Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie. En effet, ceux-ci souhaiteraient que leur diplôme d'État soit reconnu bac + 4 dans la mesure où il sanctionne quatre années d'études, la modification de leur système de bourses sur critères sociaux et, enfin, l'indemnisation de leurs stages hospitaliers afin de faire face aux frais engendrés par ceux-ci (transport, nourriture...). Il souhaite connaître les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre afin que, sur ces questions, les étudiants des différentes disciplines soient égaux entre eux.

Texte de la réponse

Le contenu de la formation en masso-kinésithérapie ne pourra être réorganisé qu'à partir de la future première année des études de santé. La Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie (FNEK) a participé aux travaux de la commission pédagogique nationale de la première année des études de santé, présidée par M. Debouzie qui a tout récemment rendu ses conclusions. Ces propositions sont actuellement étudiées par les services des ministères concernés. Une lettre émanant du ministère en charge de l'éducation nationale, datée du 30 janvier 2003, a demandé au directeur du CNOUS de rappeler à tous les responsables des CROUS que les étudiants des formations paramédicales ont droit à l'ensemble des prestations et services des oeuvres universitaires et de prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles pour faciliter l'accès des intéressés au bénéfice de l'ensemble de ces droits. Par ailleurs, une circulaire DGS/SD2C n° 2003/259 du 28 mai 2003 prévoit l'harmonisation des conditions d'attribution des bourses sur tout le territoire ainsi que l'uniformisation des cartes d'étudiant délivrées aux étudiants inscrits en instituts de formation paramédicale. De plus, certaines propositions ont également été faites aux représentants de la FNEK en vue d'une indemnisation des stages sous conditions.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36210

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2195

Réponse publiée le : 8 juin 2004, page 4325